



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de MENESTREAU

Il sera procédé du mardi 31 janvier 2023 à partir de 9h00 au vendredi 3 mars 2023 jusqu'à 17h00, soit pendant une période de 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative aux demandes de permis de construire, déposées par la société EDPR FRANCE HOLDING (siège social : 25 quai Panhard et Levassor – 75013 PARIS), concernant un parc photovoltaïque situé sur le territoire de la commune de MENESTREAU.

Les demandes sont sollicitées pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 12,20 Mwc, comprenant 27 160 modules, 1 poste de livraison, 3 postes de transformation électrique, 1 local technique et 1 local de stockage, aux lieux-dits « Usages du Pelé » et « Chaumes du Sauveur » sur le territoire de la commune de MENESTREAU. La surface totale recouverte par les panneaux est de 76 500 m².

Le projet se présente ainsi :

- pour la zone Sud, constructions d'une puissance de 3,10 MWc, comprenant 6 900 modules (surface de planchers de 62 m²), 1 poste de livraison, 1 local technique, 1 local de stockage et 1 poste de transformation électrique,
- pour la zone Nord, constructions d'une puissance de 9,10 MWc, comprenant 20 260 modules (surface de planchers de 29 m²) et 2 postes de transformation électrique.

L'enquête publique concerne les communes de BOUHY, CIEZ, CORVOL L'ORGUEILLEUX, COULOUTRE, ENTRAINS-SUR-NOHAIN, LA CHAPELLE SAINT-ANDRÉ, MENESTREAU, PERROY, les communautés de communes COEUR DE LOIRE, HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE et PUISAYE-FORTERRE.

Le dossier d'enquête publique (comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis du porteur de projet, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen) sera déposé à la mairie de MENESTREAU et pourra aussi être consulté par le public dans les mairies de BOUHY, CIEZ, CORVOL L'ORGUEILLEUX, COULOUTRE, ENTRAINS-SUR-NOHAIN, LA CHAPELLE SAINT-ANDRÉ, PERROY, aux sièges des communautés de communes COEUR DE LOIRE, HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE et PUISAYE-FORTERRE, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet « Publications » – rubrique « Enquêtes publiques État »).

Le dossier sera également mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique à la Préfecture de Nevers (Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE) sur rendez-vous, en téléphonant au 03.86.60.71.43 ou 03.86.60.71.46.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de MENESTREAU pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Joël VENIANT, à la mairie de MENESTREAU, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être formulées :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-menestreau>,
- par voie électronique, à l'adresse associée au registre dématérialisé suivante :
projet-photovoltaique-menestreau@mail.registre-numerique.fr.

Toutes les observations et propositions transmises ou déposées seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

M. Joël VENIANT, retraité de la Gendarmerie nationale, a été désigné commissaire enquêteur par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de MENESTREAU les :

➤ mardi	31 janvier 2023	de 9h00 à 12h00
➤ mercredi	8 février 2023	de 9h00 à 12h00
➤ vendredi	17 février 2023	de 9h00 à 12h00
➤ mardi	21 février 2023	de 9h00 à 12h00
➤ vendredi	3 mars 2023	de 14h00 à 17h00

Lors des permanences en mairie, le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : M. Grégory PIGUET – société EDPR FRANCE HOLDING – 25 quai Panhard et Levassor – 75013 PARIS (Téléphone : 07.86.41.42.28 – Courriel : gregory.piguet@edp.com).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi qu'à la mairie de MENESTREAU, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit des autorisations de permis de construire, éventuellement assorties de prescriptions, soit des refus motivés, par arrêtés préfectoraux qui seront notifiés au responsable du projet.